



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de La Motte

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Motte, QUE :

Le règlement :

258 Adoption du règlement # 258 concernant la gestion des bacs roulants vert et brun

a été dûment adopté par la Municipalité de La Motte lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de La Motte tenue le 8 septembre 2025.

DONNÉ À LA MOTTE CE QUINZIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ.

Rachel Cossette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 septembre, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce quinzième jour de septembre 2025.

Référence : Règlement #258

Rachel Cossette